



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

19 octobre 2020

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue au Centre communautaire, situé au 820, rue Gouin, le lundi 19 octobre 2020 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Clifford Lancaster, les conseillères Céline Bourbeau et Cathy Varnier, les conseillers Guy Boutin, Charles Mallette et Gérard Tremblay, le directeur général Rémi-Mario Mayette ainsi que le directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry.

PROJET D'ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
Le 19 octobre 2020 à 19 h

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 octobre 2020
4. Présentation des organismes et période de questions
 - 4.1 Mme Sylvie D'Amour – Rue Sylvio-Richard
 - 4.2 M. Robert Mercure – Rue Sylvio-Richard
 - 4.3 M. Stéphane Morel – Rue Sylvio-Richard
5. Service récréatif
 - 5.1 Leblanc Illuminations-Canada – Décors sur la rue Principale - Proposition
6. Administration – Direction générale
 - 6.1 Deuxième projet de Règlement numéro 278 visant à modifier le Règlement de zonage numéro 108 et ses amendements afin de créer la zone « P-6 » à même une partie de la zone « C-5 », de permettre certains usages dans la zone « P-6 » et de retirer certains usages permis dans la zone « C-5 » - Adoption
 - 6.2 Deuxième projet de Règlement numéro 279 visant à modifier le Règlement de zonage numéro 108 et ses amendements afin de réduire la marge avant minimale dans la zone « CV-3 » - Adoption
 - 6.3 Deuxième projet de Règlement numéro 280 visant à modifier le Règlement de zonage numéro 108 et ses amendements afin de créer la zone « R-33 » à même une partie de la zone « P-3 » et de permettre certains usages dans la zone « R-33 » - Adoption
 - 6.4 Centre de services scolaire des Sommets – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022 à 2023-2024 – Dossier en consultation



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 6.5 Mme Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Pandémie de la COVID-19 - Aide financière
 - 6.6 FQM Assurances – Corporation de développement économique de Richmond – Demande de retrait
 - 6.7 Horaire du temps des Fêtes
 - 6.8 Syndicat national des employés de la Ville de Richmond – Entente no. 7 - Description de tâches – Technicien en eau potable et en eaux usées
 - 6.9 Syndicat national des employés de la Ville de Richmond – Entente no. 8 - Prime d'assistance pour le nettoyage du réseau d'aqueduc
 - 6.10 Longus Estrie – Réparation de la rétrocaveuse - Soumission
7. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses
- 7.1 Journal Actualités/L'Étincelle – Cahier spécial sur la vie et l'économie régionale – Offre de publicité
 - 7.2 Comité ÉLÉ du Val-Saint-François – Participation aux Paniers de Noël – Demande d'aide financière
 - 7.3 Paroisse Sainte-Bibiane – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Demande d'appui
 - 7.4 Journal The Record – Jour du Souvenir – Offre de publicité
8. Correspondances diverses
- 8.1 FQM - Article 81 du projet de Loi 67 – Résolution d'opposition
9. Affaires nouvelles
- 9.1 Journal L'Ardoise
 - 9.2 Comité rayonnement
10. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2020-10-19-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. (Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-10-19-02

3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 octobre 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 octobre 2020 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.
(Adoptée)

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1. Mme Sylvie D'Amour – Rue Sylvio-Richard

Mme Sylvie D'Amour s'informe de l'évolution du dossier de la rue Sylvio-Richard. Le maire lui répond que le dossier avance et qu'on devrait avoir des nouvelles sous peu du promoteur M. Guillaume Cayer-Richard.

4.2. M. Robert Mercure - Rue Sylvio-Richard

M. Robert Mercure s'informe de l'évolution du dossier de la rue Sylvio-Richard. On lui mentionne que le dossier progresse. Il questionne aussi les élus sur la pertinence de pistes de vélo de montagne dans le parc Gouin et il demande aux élus s'ils ont dénombré le nombre de citoyens qui pratiquent ce sport. Le maire lui mentionne que le projet est embryonnaire et que la préoccupation des élus est la même c'est-à-dire la cohabitation des piétons et des cyclistes.

4.3. M. Stéphane Morel - Rue Sylvio-Richard

M. Stéphane Morel s'informe des démarches qui suivront le dépôt des documents du propriétaire de la rue Sylvio-Richard. Il lui est répondu que la stratégie de la municipalité ne sera pas mise sur la place publique pour l'instant.

5. SERVICE RÉCRÉATIF

2020-10-19-03

5.1. Leblanc Illuminations-Canada - Décors sur la rue Principale - Proposition

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accepter la proposition de Leblanc Illuminations-Canada au montant de 5 472,20 \$, taxes en sus, pour l'achat de décorations de Noël sur la rue Principale Nord. (Adoptée)



6. ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

2020-10-19-04

6.1. Deuxième projet de Règlement numéro 278 visant à modifier le Règlement de zonage numéro 108 et ses amendements afin de créer la zone « P-6 » à même une partie de la zone « C-5 », de permettre certains usages dans la zone « P-6 » et de retirer certains usages permis dans la zone « C-5 » - Adoption

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adopter le deuxième projet de Règlement numéro 278 visant à modifier le Règlement de zonage numéro 108 et ses amendements afin de créer la zone « P-6 » à même une partie de la zone « C-5 », de permettre certains usages dans la zone « P-6 » et de retirer certains usages permis dans la zone « C-5 ». (Adoptée)

2020-10-19-05

6.2. Deuxième projet de Règlement numéro 279 visant à modifier le Règlement de zonage numéro 108 et ses amendements afin de réduire la marge avant minimale dans la zone « CV-3 » - Adoption

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'adopter le deuxième projet de Règlement numéro 279 visant à modifier le Règlement de zonage numéro 108 et ses amendements afin de réduire la marge avant minimale dans la zone « CV-3 ». (Adoptée)

2020-10-19-06

6.3. Deuxième projet de Règlement numéro 280 visant à modifier le Règlement de zonage numéro 108 et ses amendements afin de créer la zone « R-33 » à même une partie de la zone « P-3 » et de permettre certains usages dans la zone « R-33 » - Adoption

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adopter le deuxième projet de Règlement numéro 280 visant à modifier le Règlement de zonage numéro 108 et ses amendements afin de créer la zone « R-33 » à même une partie de la zone « P-3 » et de permettre certains usages dans la zone « R-33 ». (Adoptée)

2020-10-19-07

6.4. Centre de services scolaire des Sommets - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022 à 2023-2024 - Dossier en consultation

CONSIDÉRANT QU'une offre des services éducatifs d'une qualité comparable aux autres écoles est offerte aux écoles Saint-Laurent de Lawrenceville et Notre-Dame-de-Lourdes de St-Adrien;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE la politique de la ruralité au regard des petites écoles favorise le maintien de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU'au 3 septembre 2020, il y avait 33 élèves (incluant le préscolaire) inscrits à l'école Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'au 3 septembre 2020, il y avait 41 élèves (incluant le préscolaire) inscrits à l'école Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT QUE des protocoles d'entente pour l'année 2021-2022 devront être convenus entre le Centre de services scolaire et les Municipalités de Lawrenceville et Saint-Adrien afin de maintenir les écoles Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Lourdes ouvertes;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions de clientèles pour ces écoles sont stables pour la durée du prochain plan triennal;

CONSIDÉRANT QUE la politique du Centre de services scolaire souligne que pour maintenir une école ouverte, il doit y avoir un minimum de deux groupes et que ces écoles comportent deux groupes à triple division;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de recommander qu'une consultation soit effectuée auprès des instances prévues à cet effet pour :

- maintenir les écoles Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Lourdes ouvertes pour la durée du prochain plan triennal 2021-2022 à 2023-2024;
 - renouveler les protocoles d'entente, sur une base annuelle, avec les municipalités de Lawrenceville et Saint-Adrien;
 - discuter du partage des coûts entre le Centre de services scolaire des Sommets et les municipalités de Lawrenceville et Saint-Adrien au regard des investissements à faire dans les bâtiments.
- (Adoptée)

6.5. Mme Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation - Pandémie de la COVID-19 - Aide financière

Le directeur dépose une correspondance reçue de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, annonçant l'octroi d'une aide financière de 800 M\$ aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, représentant, pour la Ville de Richmond, la somme de 180 691 \$ qui sera versée en décembre 2020 et mars 2021.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2020-10-19-08

6.6. FQM Assurances - Corporation de développement économique de Richmond - Demande de retrait

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers de retirer la couverture d'assurance pour la Corporation de développement économique de Richmond (CDER) étant donné que ledit organisme a été dissout. (Adoptée)

2020-10-19-09

6.7. Horaire du temps des Fêtes

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers que les bureaux d'administration de l'Hôtel de Ville soient fermés du 23 décembre 2020 à 16h30 au 3 janvier 2021 inclusivement pour la période des Fêtes. (Adoptée)

2020-10-19-10

6.8. Syndicat national des employés de la Ville de Richmond - Entente no. 7 - Description de tâches - Technicien en eau potable et en eaux usées

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser la signature de l'entente no. 7 relative à la description de tâches de technicien en eau potable et en eaux usées avec le Syndicat national des employés; la conseillère Bourbeau, le conseiller Tremblay de même que le directeur général étant mandatés pour signer ladite entente au nom de la municipalité. (Adoptée)

2020-10-19-11

6.9. Syndicat national des employés de la Ville de Richmond - Entente no. 8 - Prime d'assistance pour le nettoyage du réseau d'aqueduc

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser la signature de l'entente no. 8 relative à la prime d'assistance pour le nettoyage du réseau d'aqueduc avec le Syndicat national des employés; la conseillère Bourbeau, le conseiller Tremblay de même que le directeur général étant mandatés pour signer ladite entente au nom de la municipalité. (Adoptée)

2020-10-19-12

6.10. Longus Estrie - Réparation de la rétrocaveuse - Soumission

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers que le directeur du Service des travaux publics demande une deuxième soumission et qu'il vérifie également auprès de fournisseurs locaux et que la plus basse soumission soit retenue. (Adoptée)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

7. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUI, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

2020-10-19-13

7.1. Journal Actualités/L'Étincelle - Cahier spécial sur la vie et l'économie régionale – Offre de publicité

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'offre de publicité d'une demi-page au coût de 499 \$, taxes en sus, du journal Actualités/L'Étincelle pour le cahier "Vie économique 2020" qui sera publié le 25 novembre prochain.
(Adoptée)

2020-10-19-14

7.2. Comité ÉLÉ du Val-Saint-François - Participation aux Paniers de Noël - Demande d'aide financière

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder une aide financière de 205 \$ au Comité ÉLÉ du Val-Saint-François pour l'achat de livres qui sont remis aux enfants lors de la distribution des paniers de Noël.
(Adoptée)

2020-10-19-15

7.3. Paroisse Sainte-Bibiane - Programme Nouveaux horizons pour les aînés - Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse Sainte-Bibiane est solidement implantée au sein de la communauté depuis plus de 140 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a fait des choix afin de rationaliser ses dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse accueille de nombreuses personnes aînées;

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'appuyer la demande d'aide financière de la Paroisse Sainte-Bibiane au programme Nouveaux Horizons pour les aînés.
(Adoptée)

2020-10-19-16

7.4. Journal The Record - Jour du Souvenir – Offre de publicité

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'offre de publicité du journal The Record, pour un format carte d'affaires au coût de 99 \$, taxes en sus, qui sera publié le 5 novembre prochain, afin de souligner le « Jour du Souvenir ».
(Adoptée)



8. CORRESPONDANCES DIVERSES

2020-10-19-17

8.1. FQM - Article 81 du projet de Loi 67 - Résolution d'opposition

Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de Loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de Loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers:

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de Loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de Loi 67 pour le laisser dans le projet de Loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la Cheffe de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, M. André Bachand, député de Richmond et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

(Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1. Journal L'Ardoise

La conseillère Bourbeau informe les membres du conseil qu'il n'est pas assuré que la prochaine édition du journal L'Ardoise soit diffusée de porte-à-porte mais il semble bien qu'il y aura une version électronique. Le comité tente également de faire un partenariat avec le Comité rayonnement pour la poursuite des activités du journal.

9.2. Comité rayonnement

Les conseillers remercient les membres du comité Rayonnement qui ont pris part à une rencontre d'échanges des plus fructueuses sur l'avenir du centre-ville.

2020-10-19-18

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 19 h 50, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)

Maire

Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entière des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 737.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
secrétaire-trésorier